



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°70Bis/2024

MC/GA/JF/MC

Convocation en
date du :
01/10/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
...

Transmission en
préfecture en
date du :
...

Accusé de
réception en
Préfecture du :
...

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 08 octobre 2024 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

Absent(s) : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : PROPOSITION DE
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR EMPRUNT
OBLIGATAIRE DU FONDS DE TOURISME OCCITANIE**

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du financement de la section d'investissement, a été inscrit au Budget Primitif 2024 de la ville un emprunt de 400 000,00 euros, qui sera porté à 750 0000 euros lors de la prochaine décision modificative.

Le Fonds Tourisme Occitanie, appuyé par la Région Occitanie, nous a fait une proposition qui est soumise à votre approbation.

La Région a appuyé la démarche de la ville dans le cadre de sa politique de défense des stations thermales.

Caractéristiques du prêt :

- Emprunt obligataire
- Montant : 750 000,00 €
- Date de règlement : 27 décembre 2024
- Date de signature : jusqu'au 10 octobre 2024
- Emetteur : Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda
- Durée totale : 15 ans
- Différé d'amortissement : néant
- Amortissement : progressif
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : fixe à 4,90 %
- Base de calcul : forfaitaire / 360
- Commission : 4 897,00 euros HT
- Sûretés : néant
- Remboursement anticipé partiel ou total des obligations possibles sans indemnités ni frais à compter de la neuvième année
- Possibilité de reporter l'annuité en principal de l'année dans la limite de 3 fois sur la durée de vie du contrat, sous réserve d'un préavis de 30 jours avant l'échéance avec lissage de l'annuité en principal reportée sur la durée résiduelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)
des membres présents et représentés****AUTORISE** le Maire à signer le contrat à venir présentant les caractéristiques présentées ci-dessus ;**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA**